



Commune de Lignerolle

Directive communale sur la gestion des déchets

Horaires d'ouverture de la déchetterie communale du Battoir :

- **Lundi et jeudi de 17h45 à 19h**
- **Samedi de 9h45 à 11h, exceptés jours fériés**
- **Ancienne décharge de la CVE, sur demande**

Objets et matériaux pris en charge à la déchetterie du battoir :

- Ordures ménagères, en sacs blancs « STRID », dans les containers
- Papier et carton conditionnés, dans la benne à papier
- Verre trié, dans la benne à verre compartimentée
- Boîtes de conserves, écrasées
- Aluminium, fer blanc, capsules Nepresso
- Huiles végétales et minérales
- Récipients en plastique à corps creux
- Polystyrène et matériaux légers volumineux
- Habits, textiles, tissus
- Appareils électriques et piles
- Déchets ménagers compostables

En principe les appareils électriques (téléviseurs, ordinateurs, radios, appareils électroménagers, etc) les piles, batteries et déchets spéciaux (peintures, solvants, médicament) ainsi que les tubes fluorescents, doivent être retournés au vendeur qui doit les reprendre gratuitement.

Objets et matériaux pris en charge à l'ancienne décharge de la CVE

- Déchets encombrants
- Déchets végétaux et déchets inertes
- Ferraille, appareils électroménagers

Déchets des entreprises

Les installations de la commune sont destinées à la collecte et au recyclage des déchets produits sur le territoire de la commune et issus des ménages privés.

L'élimination de grandes quantités de déchets provenant d'une activité professionnelle doit être assurée, conformément aux prescriptions légales, directement par l'entreprise concernée.

Informations

Les informations sur la gestion des déchets dans la commune sont disponibles auprès de la Municipalité et sur le site internet de STRID (www.strid.ch)

Financement

- Par le prélèvement d'une taxe forfaitaire d'un maximum de Fr. 100.-par habitant, prévue dans le règlement communal sur la gestion de déchets (actuellement Fr. 80.-/hab.)
- Par le produit de la vente de sacs STRID taxés
- Par l'impôt des contribuables

La vente des sacs STRID taxés, se fait dans les commerces de la région, à la déchèterie communale ainsi qu'au magasin de la Fromagerie Berger. Le prix des sacs est fixé en accord avec les communes membres de SRID SA, ayant adopté le même système de taxation. Il est actuellement de :

Fr. 1.00 pour les sacs de 17 litres

Fr.1.95 pour les sacs de 35 litres

Fr. 3.80 pour les sacs de 60 litres

Fr. 6.00 pour les sacs de 110 litres

Pour atténuer les effets financiers de ce système de taxes, ainsi que pour apporter une touche sociale, les couches-culottes entreposées dans des sacs transparents peuvent être déposées gratuitement à la déchèterie.

Ces directives ont été approuvées par la municipalité dans sa séance du 25 novembre 2013 et entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2013.